

Référence de votre contrat : 19032016029

Référence client : W1710033

Établi le : 25/10/2021



**Entrepreneur individuel Im elec**

23 rue du clos de poiriers

76240 BONSECOURS

**Astuce :**

simple et rapide, proposer à votre client de scanner le QR Code pour vérifier de façon instantanée la validité de votre assurance.  
<https://espace-assure-iard.april-partenaires.fr/#!/qr-code/f0a7b1484159a33fce7ed1f3124852e9>

ERGO France – ERGO Versicherung AG succursale France, 21 Rue des Pyramides 75001 Paris, RCS Paris 819 062 548, régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. Siège social : ERGO Versicherung Aktiengesellschaft, Ergoplatz 2, 40477 Düsseldorf Allemagne. SA de droit allemand, au capital de 78 673 606 €, enregistrée sous le n° HRB 36466, filiale de ERGO Group. Agréée par la BaFin pour ses opérations en France ([www.bafin.de](http://www.bafin.de)).

Nous soussignés ERGO France, dont les mentions légales sont précisées ci-dessus, attestons que :

Im elec  
513874024  
23 rue du clos de poiriers  
76240 BONSECOURS

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance sous le n° 19032016029
- à effet du 16/04/2019
- période de validité de la présente attestation : du 12/01/2021 au 31/12/2021

**Les garanties du contrat faisant l'objet de la présente attestation s'appliquent :**

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

5.5 Electricité

Conformément à la définition de la Nomenclature des assureurs pour les activités du BTP et à celle additionnelle ERGO.

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité de l'attestation mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des Assurances,
- aux travaux réalisés **en France métropolitaine et dans les départements d'Outre Mer**,
- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état et y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de :
  - pour des **Ouvrages soumis ou non soumis à obligation d'assurance : 15 000 000 €**,
  - aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
    - pour des **Ouvrages soumis à obligation d'assurance : de techniques courantes, et à l'exclusion des Ouvrages de caractère exceptionnel et/ou inusuel**
    - pour des **Ouvrages non soumis à obligation d'assurance : à l'exclusion des Ouvrages de caractère exceptionnel et/ou inusuel**